

Le Mans, le 11 août 2020

Sécheresse en Sarthe

Mesures de restriction des usages de l'eau

Au 11 août 2020, **5 bassins versants sont en situation d'Alerte Renforcée (Anille-Veuve-Tusson, Braye, Dué-Narais, Sarthe amont et Vaige-Taude-Erve) et 5 bassins versants sont en crise (Affluents de la Sarthe Médiane, Argance, Aune, Vaudelle-Merdereau-Orthe et Vive-Parente).**

Des mesures de restrictions ou d'interdictions des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, ...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse, du 30 juin 2020.

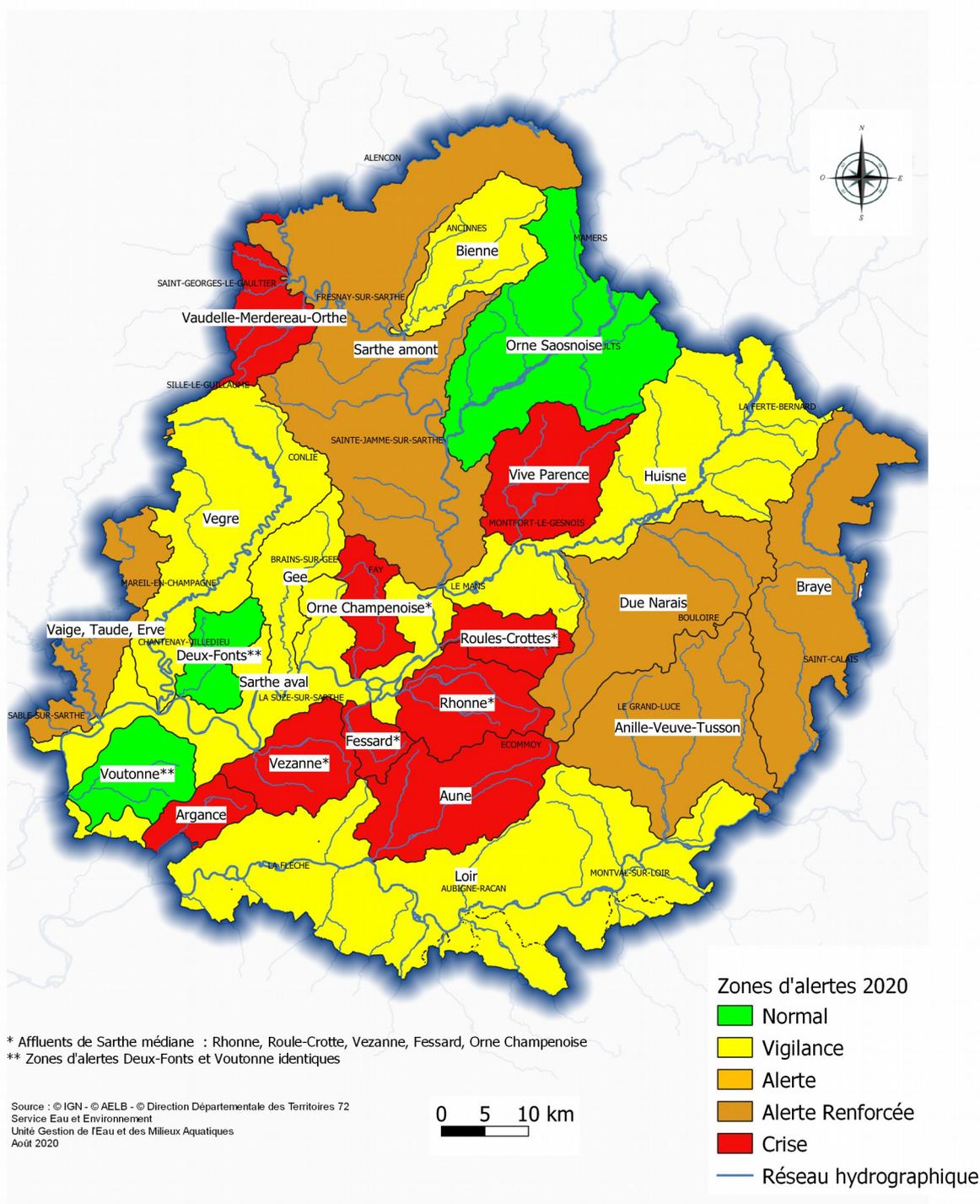
Par ailleurs, **le seuil de vigilance est atteint sur les bassins-versants de la Bienne, de la Gée, de l'Huisne, du Loir, de la Sarthe aval et de la Vègre.**

Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr

Situation au 11 août 2020 des zones d'alertes par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



Communiqué de presse